

Numéro du BEEFP 85-054
Parc national du Mont-Riding
Pavillon de golf
Wasagaming (Manitoba)

Le pavillon de golf de Wasagaming, spécimen important et passablement ancien du style Tudor à la manière rustique associé au parc national du Mont-Riding, a été construit en 1932-1933 d'après les plans de la Division de l'architecture de la Direction des parcs nationaux. Une bonne partie des travaux sont attribuables à John Gottfried Johnson, maçon et entrepreneur local spécialisé dans les bâtiments en bois rond qui a pris part à bon nombre des chantiers de construction d'édifices en rondins à l'intérieur du parc au cours des années 1930. Le pavillon a été agrandi en 1935 pour répondre aux besoins des membres, dont le nombre allait toujours croissant. D'autres transformations ont été faites en 1945, 1956 et 1976. Le pavillon a été loué à la Wasagaming Golf Course Ltd. en 1983 pour une période de dix ans. Parcs Canada est l'organisme qui a la garde du bâtiment. Consulter le rapport 85-54 du BEEFP.

Raisons de la désignation

Le pavillon de golf de Wasagaming a été désigné « édifice reconnu » en raison de la valeur intrinsèque et de l'importance historique de son architecture et de son mode d'exécution. Malgré de nombreux ajouts et transformations, l'édifice a conservé les éléments d'architecture et les matériaux pittoresques qui ont revêtu une si grande importance dans les premières années qui ont suivi la création du parc national du Mont-Riding en particulier et du réseau des parcs nationaux en général. En raison de son emplacement et de son apparence, il continue d'avoir une part importante dans le caractère du secteur du lac Clear et du lotissement urbain.

Éléments caractéristiques

La valeur patrimoniale du pavillon de golf réside dans la relation harmonieuse qui existe entre l'apparence architecturale de l'édifice et le caractère du décor environnant.

L'architecture se distingue par le vocabulaire vernaculaire de pierre et de bois rond caractéristique du style adopté au cours des années 1930 dans l'aménagement des parcs nationaux. Le corps de bâtiment primitif est fait de rondins assemblés en sabot et repose sur une fondation en pierre des champs fendue. De la pierre des champs a été utilisée pour la cheminée et les colonnes du porche. L'ajout de 1935 présente le même genre de détails, soit des billes horizontales et une abondance d'éléments constitués de pierre des champs. Le toit à pignon, à pan coupé à l'une de ses extrémités, a été remplacé par un toit à pignon ordinaire. Les nouvelles ailes du pavillon ont aussi été coiffées de simples toits à pignon. D'autres modifications ont été faites par la suite; par exemple, on a fermé la véranda et substitué un parement de billes aux rondins qu'il y avait autrefois sous les fenêtres de cette partie de l'édifice.

Numéro du BEEFP 85-054

Parc national du Mont-Riding

Pavillon de golf

Wasagaming (Manitoba)

L'emploi de matériaux naturels, comme le bois rond et la pierre, pour les constructions vernaculaires ayant une volumétrie irrégulière, un toit imposant et de grandes vérandas correspond à une philosophie de l'architecture qui a fini par englober aussi l'aménagement de parterres pittoresques imitant les jardins paysagers à l'anglaise. La situation de l'édifice au bord du promontoire qui surplombe le lac lui confère une vue panoramique que viennent encore mettre en valeur les verts parfaitement entretenus du terrain de golf.

Il est important que le bâtiment et les espaces extérieurs soient traités conjointement. Il faudra veiller, dans la mesure du possible, à conserver les matériaux, les textures et les couleurs du pavillon dans leur état actuel ou à les rétablir dans leur état d'origine ou ancien. L'édifice est passé par toute une série de transformations au fil des ans, et il est possible qu'on veuille encore l'adapter à de nouveaux besoins. Il importe que les personnes chargées de planifier d'éventuelles modifications connaissent parfaitement l'histoire de l'édifice et fassent en sorte que les travaux renforcent le dessein qu'avaient en tête ceux qui ont conçu les plans dans les années trente. En même temps, les parterres et pelouses devront être considérés comme une partie intégrante du cachet de l'édifice, et il faudra faire l'impossible pour préserver et mettre en valeur les éléments du traitement du paysage parvenus jusqu'à notre époque, c'est-à-dire les matériaux tant inertes que végétaux et des qualités plus abstraites, comme la vue qui se déroule tout autour du pavillon.

21 septembre 1994

Traduction